

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 28/11/2013 Date de révision: : Version: 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial du produit : LENOR Summer Breeze - Hermes 2 WE - final

Code du produit : PA00187237
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Fonction ou Catégorie d'usage : Adoucissants

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprl

Temselaan 100

1853 Strombeek-Bever (Belgique)

Adresse postale:

PROCTER & GAMBLE BELGIUM DISTRIBUTION sprI

Boîte postale 81 1090 Bruxelles

Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)

Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

beneluxconsumers@custhelp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Centre Antipoison: Tél: 070/245.245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Non classé

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : Aucun(e)
Mentions de danger (CLP) : Aucun(e)

Conseils de prudence (CLP) : P102 - Conserver hors de la portée des enfants.

Phrases EUH : EUH208 - Contient Hexyl Cinnamal, Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes. Peut produire

une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la :

classification

: Aucune presence de substances PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

22/04/2014 FR (français) 1/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon la directive 67/548/CEE | Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP] |
|---|---|---------|--|---|
| Distearoylethyl/Dipalmitoylethyl Dimonium Chloride | (n° CAS) 1079184-43-2 (Numéro CE) Notified (N° REACH) 01-2119457558-25 | 10 - 20 | Non classé | Aquatic Chronic 3, H412 |
| Isopropyl Alcohol | (n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25 | 1 - 5 | F; R11 Xi; R36 R67 | Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 |

Texte complet des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte. Troubles

respiratoires: consulter un médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : En cas de développement de symptômes: rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Conduire la victime chez un

médicin si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/service

médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut provoquer de l'irritation ou des symptômes de type asthme.

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Usage pendant une lonque période peut causer irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation. Symptômes/lésions après ingestion : Douleurs gastrointestinales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger d'incendie. Non combustible.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

Protection en cas d'incendie : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Quantités importantes:

pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux sections 8 et 13.

22/04/2014 FR (français) 2/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Précautions à prendre pour une manipulation sûre

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et

compris toutes les précautions de sécurité.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités 7.2.

Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles Voir la section 10. Matières incompatibles : Non applicable. Interdictions de stockage en commun : Non applicable.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) 7.3.

Adoucissant pour tissu.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

| Isopropyl Alcohol (67-63-0) | | |
|---|---------------------------|------------|
| Belgique | Valeur seuil (mg/m³) | 500 mg/m³ |
| Belgique | Valeur seuil (ppm) | 200 ppm |
| Belgique Valeur courte durée (mg/m³) 1000 mg/m³ | | 1000 mg/m³ |
| Belgique | Valeur courte durée (ppm) | 400 ppm |

Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

: Non applicable. Protection des mains Protection des yeux : Non applicable. : Non applicable. Protection de la peau et du corps Protection des voies respiratoires : Non applicable.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Liquide. Couleur : Coloré.

Odeur : plaisante (parfum).

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

: 2.9 - 3.5 Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Non mesuré.

: Non mesuré.

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Non mesuré. : > 60 °C Point éclair Température d'auto-inflammation : Non mesuré. Température de décomposition : Non mesuré. Flammabilité (solide, gaz) : Ininflammable. Pression de la vapeur : Non mesuré. Densité relative de vapeur à 20 °C : Non mesuré.

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité : 990 - 998 g/l Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité : 45 - 165 cP

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites explosives : Le produit n'est pas explosif

22/04/2014 FR (français) 3/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10.1 Réactivité.

10.4. Conditions à éviter

Non requise dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune sous utilisation normale.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

| LENOR Summer Breeze - Hermes 2 WE - final | | |
|---|----------------|--------------|
| | DL50 orale rat | > 2000 mg/kg |

| Isopropyl Alcohol (67-63-0) | |
|-----------------------------|---------------------|
| DL50 orale rat | 5840 mg/kg OECD 401 |
| DI 50 cutanée rat | 13120 mg/kg |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 9988.6 mg/l |
| ATE (voie orale) | 5840.000 mg/kg |
| ATE (voie cutanée) | 13120.000 mg/kg |

| Distearoylethyl/Dipalmitoylethyl Dimonium Chloride (1079184-43-2) | |
|---|-----------------------------------|
| DL50 orale rat | 10000 mg/kg |
| DL50 cutanée lapin | 2001 mg/kg |
| ATE (voie orale) | 10000.000 mg/kg de poids corporel |
| ATE (voie cutanée) | 2001.000 mg/kg de poids corporel |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 2.9 - 3.5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 2.9 - 3.5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

: Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

| Distearoylethyl/Dipalmitoylethyl Dimonium Chloride (1079184-43-2) | |
|---|------------------------------------|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | > 500 mg/kg de poids corporel/jour |

Danger par aspiration : Non classé

22/04/2014 FR (français) 4/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Effets et symptômes indésirables

: Toxicite aigue: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Irritation: sur base des données de préparation et des principes d'extrapolation, les critères ne sont pas atteints. Corrosivité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Sensibilisation: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité à doses répétées: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Carcinogénité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Mutagénicité: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints. Toxicité pour la reproduction: sur base des données disponibles concernant les substances, les critères de classification ne sont pas atteints.

Autres informations

: Voies d'exposition possibles: peau et yeux. Informations sur les effets: voir section 4.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale. Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

| Isopropyl Alcohol (67-63-0) | |
|-------------------------------------|--|
| CL50 poisson 1 | 9640 mg/l OECD 203;Pimephales promelas |
| CL50 autres organismes aquatiques 1 | 1050 mg/l Pseudomonas putida |
| CE50 Daphnie 1 | > 100 mg/l Daphnia magna |
| ErC50 (algues) | > 100 mg/l Leuciscus idus melanotus |
| NOEC chronique crustacé | 140.9 mg/l Daphnia magna |

| Distearoylethyl/Dipalmitoylethyl Dimonium Chloride (1079184-43-2) | | |
|---|------------|--|
| CL50 poisson 1 | 5.2 mg/l | |
| CE50 Daphnie 1 | 14.8 mg/l | |
| NOEC (aigu) | 0.686 mg/l | |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Isopropyl Alcohol (67-63-0) | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| | Demande chimique en oxygène (DCO) | > 0.5 g O²/g matière BOD5/COD |

| Distearoylethyl/Dipalmitoylethyl Dimonium Chloride (1079184-43-2) | |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité | La substance est biodégradable. Susceptible de persister. |
| Biodégradation | > 60 % |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Isopropyl Alcohol (67-63-0) | |
|-----------------------------|------|
| Log Pow | 0.05 |

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| LENOR Summer Breeze - Hermes 2 WE - final | |
|--|---|
| Résultats de l'évaluation PBT Aucune presence de substances PBT et vPvB. | |
| Composant | |
| Isopropyl Alcohol (67-63-0) | Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du réglement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du réglement REACH annexe XIII |

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : L'élimination doit se faire conformément à la législation régionale.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Non applicable

22/04/2014 FR (français) 5/6

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

Etiquetage des composants

5-15% Cationic surfactants; Benzisothiazolinone, Perfumes, Alpha-isomethyl ionone, Benzyl salicylate, Coumarin, Hexyl cinnamal, Linalool.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH Ne contient pas de substance candidate REACH

Recommandations du CESIO

: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

Textes des phrases R-,H- et EUH:

| Aquatic Chronic 3 | Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3 |
|-------------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, Catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| R11 | Facilement inflammable |
| R36 | Irritant pour les yeux |
| R67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges |
| F | Facilement inflammable |
| Xi | Irritant |

SDS P&G CLP

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit

22/04/2014 FR (français) 6/6